



**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député·e·s  
Luxembourg

Luxembourg, le 12 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** concernant **la stagnation des immatriculations de véhicules électriques.**

Selon les données du Statec, l'année 2025 marque pour la première fois depuis plusieurs années un léger recul de la part des véhicules 100 % électriques parmi les nouvelles immatriculations au Luxembourg. Alors que 12 777 voitures électriques avaient été immatriculées en 2024 (soit 27,4 % des nouvelles immatriculations), ce chiffre est passé à 12 664 en 2025, représentant 26,9 % du total.

Dans le même temps, les véhicules à motorisation hybride ont connu une progression marquée, représentant désormais plus de 37 % des nouvelles immatriculations, dont 29,3 % pour les modèles non rechargeables et 7,9 % pour les modèles rechargeables. Par ailleurs, les véhicules électriques ne constituent encore qu'environ 10% du parc automobile total, alors que le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) fixe un objectif de 49 % de véhicules rechargeables à l'horizon 2030.

Dans un communiqué de presse datant de décembre 2025, le Mouvement écologique plaide pour le maintien du système actuel des voitures de fonction et pour que les avantages en nature continuent d'être réservés aux véhicules entièrement électriques. Selon l'organisation, des pressions auraient été exercées afin de revenir sur ces règles, notamment sur la décision d'exclure les voitures hybrides rechargeables du régime des avantages en nature.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1. Comment Monsieur le Ministre explique-t-il la stagnation, voire le léger recul, des immatriculations de véhicules 100 % électriques en 2025 ?**
- 2. Monsieur le Ministre estime-t-il que la forte progression des véhicules hybrides, en particulier des véhicules hybrides non rechargeables, se fait au détriment des véhicules entièrement électriques, et considère-t-il cette évolution comme compatible avec les objectifs fixés dans le cadre du PNEC ?**
- 3. Face à la forte progression des véhicules hybrides parmi les nouvelles immatriculations, le Gouvernement entend-il prendre des mesures afin de s'assurer que cette évolution ne freine pas la transition vers des véhicules 100 % électriques ? Dans l'affirmative, lesquelles ?**
- 4. Étant donné que le Gouvernement considère le régime de l'avantage en nature comme un levier important pour accélérer la transition vers la mobilité électrique, Monsieur le Ministre estime-t-il qu'il importe de maintenir l'exclusion des voitures hybrides rechargeables de ce régime ?**

En réponse à la question parlementaire n°3324 portant sur les éventuelles mesures visant à renforcer l'électromobilité au Luxembourg, Monsieur le Ministre a expliqué que « le gouvernement estime que les dispositions actuelles du régime de l'avantage en nature d'application pour les voitures de société, combinées aux aides financières du régime "Klimabonus Mobilité", constituent un levier important pour accélérer la mobilité électrique ». Il a souligné que le Gouvernement n'entend ni réviser la taxe d'immatriculation sur les

véhicules routiers, ni introduire une taxe de mise en circulation, ni mettre en place une nouvelle aide spécifique destinée aux utilisateurs finaux des bornes de recharge accessibles au public. Les aides du régime « Klimabonus Mobilité » seraient en revanche reconduites.

Dans une interview récente, interrogé au sujet de l'objectif d'atteindre 49 % de voitures électriques en 2030, Monsieur le Ministre a confirmé qu'il s'agit d'un objectif ambitieux qu'« il ne faut surtout pas [...] abandonner. Sinon, on enverrait un très mauvais signal ». Il a ajouté que « notre rôle est d'accompagner les entreprises aussi bien que les ménages dans cette phase de transition, avec l'introduction de nouvelles aides ». Dans ce contexte, Monsieur le Ministre a évoqué l'introduction du leasing social, mesure introduite dans le plan climat et énergie par le gouvernement précédent. Il a également mentionné l'introduction, en 2027, le préfinancement du subside offert pour les véhicules électriques.

- 5. Au vu de la stagnation observée sur le marché de l'électromobilité au Luxembourg et de la confirmation de l'objectif de 49 % à l'horizon 2030, quelles mesures supplémentaires Monsieur le Ministre entend-il mettre en œuvre afin de renforcer la mobilité électrique au Luxembourg, au-delà des dispositifs actuellement en vigueur et des mesures d'ores et déjà annoncées ?**
- 6. Monsieur le Ministre dispose-t-il d'estimations chiffrées permettant d'évaluer l'impact attendu de chacune des mesures existantes et planifiées sur la part des véhicules électriques dans le parc automobile à l'horizon 2030 et, le cas échéant, quelle contribution relative chacune d'entre elles est-elle censée apporter à l'atteinte de l'objectif de 49 % fixé par le PNEC ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



**Joëlle Welfring**  
Députée